

Communiqué de presse – 11.08.2023

Quatre Bal(I)ades dans le Parc Chasseral

Organisées en collaboration avec le Parc Chasseral dans le cadre du festival Les Jardins Musicaux, quatre Bal(I)ades associant découvertes du patrimoine et musique auront lieu entre le dimanche 20 et le samedi 26 août à Vauffelin, sur l'île Saint-Pierre, à Saint-Imier et à Rondchâtel. Une 5^e Bal(I)ade se tiendra à Saignelégier dans le Parc du Doubs le dimanche 27 août.

Entre réserves naturelles et recyclage à l'échelle industrielle, des pâturages boisés aux lumières du ciel, la 12^e édition de *Bal(I)ades...*, organisée par le festival Les Jardins Musicaux, le Parc Chasseral et le Parc du Doubs, réservera de belles découvertes aux amatrices et amateurs de patrimoine régional et de musique. Le programme des concerts est riche : oratorio, ciné-concert, musiques anciennes et d'aujourd'hui, de Mozart à Camille Saint-Saëns en passant par Charlie Chaplin. Le billet d'entrée permet d'assister à la partie découverte, sous réserve de places disponibles (se renseigner auprès de la billetterie).

Les événements dans le détail :

1. **Dimanche 20 août, Vauffelin : pâturages boisés et concert « Florentin »**

A l'occasion d'une promenade à travers les pâturages boisés de Vauffelin, les spécialistes du Parc Chasseral feront découvrir aux participant·e·s les mesures et techniques qui permettent d'exploiter ces terrains tout en préservant la faune et la flore. Ils et elles auront ensuite rendez-vous avec le « Révolutionnaire du luth », Bor Zuljan, pour un concert unique. Ils entendront le musicien interpréter différentes œuvres du XV^e siècle qui ont profité des révolutions humanistes, artistiques et musicales de cette époque.

- **Partie Découverte 09h45 : Biodiversité et pâturages boisés (départ église de Vauffelin)**
- **Concert 11h00 : *Florentin*, église de Vauffelin**

2. **Mercredi 23 août, île Saint-Pierre : visite de la réserve naturelle et Trio Fidelio**

L'île Saint-Pierre abrite une réserve naturelle qui protège de nombreuses espèces de poissons et d'oiseaux figurant sur la Liste Rouge établie selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Des experts évoqueront leur passion pour ce lieu cher à Jean-Jacques Rousseau, devenu presqu'île au XIX^e siècle suite à la première correction des eaux du Jura.

L'Hôtel du Cloître accueillera ensuite les musiciens du Trio Fidelio, qui interpréteront *Retour an Dich*, une œuvre du compositeur schaffhousois Beat Furrer. Le monumental *Trio n°2* de Camille Saint-Saëns résonnera également à deux reprises, puisque deux horaires (dont l'un affiche d'ores et déjà complet) sont proposés pour cette Bal(l)ade.

- **Partie Découverte 17h00 et 19h00 (les deux complètes) :** L'île Saint-Pierre, une réserve naturelle
- **Concert 18h30 (complet) et 20h30 (places disponibles):** *Retour an Dich*, Hôtel du Cloître de l'Île Saint-Pierre

3. Jeudi 24 août, Saint-Imier : lumières du ciel et de la ville

A Saint-Imier, l'extinction de l'éclairage public au plus profond de la nuit depuis l'an passé a permis de redécouvrir peu à peu le ciel étoilé. Le public plongera ses yeux dans les profondeurs de Cassiopée, d'Orion ou du Centaure le temps d'une découverte de la voûte céleste. Un guide de l'Observatoire astronomique de Mont-Soleil fera ainsi découvrir les lumières de la nuit avant de passer à celles de la ville.

La leçon d'astronomie sera en effet suivie d'une projection du film « Les Lumières de la Ville », de Charlie Chaplin. Ce chef-d'œuvre du maître du cinéma muet constitue le premier film pour lequel Chaplin a composé lui-même l'accompagnement orchestral. L'occasion de découvrir ou redécouvrir ce film sous forme de ciné-concert, la musique étant jouée par l'Orchestre des Jardins Musicaux.

- **Partie Découverte 18h15 : Les lumières de la nuit, Centre Culturel et de loisirs (CCL)**
- **Concert 20h00 : Les Lumières de la Ville, salle de Spectacles de Saint-Imier**

4. Samedi 26 août, Rondchâtel : secrets de la cimenterie et Requiem de Mozart

La cimenterie Vigier inaugure cette année un nouvel outil de travail. La partie découverte sera consacrée à la visite de cette usine de traitement des sols pollués. L'occasion de discuter des enjeux que représente ce type de projets industriels de grande envergure pour la région.

L'ancienne usine de pâte de bois accueillera dans la foulée le célèbre *Requiem* de Mozart. Une pièce grandiose, dont chaque interprétation est un événement.

Le concert de Rondchâtel étant complet, il est possible d'assister au *Requiem* de Mozart le dimanche 27 août à 11 heures à l'église de Saignelégier pour une Bal(l)ade chez nos voisins du Parc naturel régional du Doubs (partie découverte sur les traces du peintre Coghuf complète)

- **Partie Découverte 09h15 : Chez Vigier, on recycle les sols pollués. Cimenterie Vigier, dans la zone industrielle de Rondchâtel, à Péry**
- **Concert 11h00 : Requiem, ancienne usine de pâte de bois, Rondchâtel**

Réservation et prix des billets

Réservation des billets via la billetterie des Jardins Musicaux, [en ligne](#) ou par téléphone au +41 (0)32 889 36 05. Le prix d'entrée aux concerts comprend l'accès à la partie Découverte. L'inscription à la Découverte est toutefois obligatoire à l'achat du billet.

Prix des billets

CHF 32.- Tarif plein / CHF 26.- Tarif réduit / CHF 12.- Enfants jusqu'à 15 ans. AG culturel valable.



Légende : Le Parc Chasseral s'associe aux Jardins Musicaux pour quatre nouvelles Bal(l)ades, entre patrimoine régional et musiques anciennes et modernes. (Photo : @ Giona Mottura)

Infos générales et contact :

Samuel Torche (Culture et patrimoine)

[samuel.torche\(at\)parcchasseral.ch](mailto:samuel.torche(at)parcchasseral.ch),

+41 (0)32 942 39 49 / +41 (0)78 726 15 02



Chasseral

Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 47'000 ha et rassemble 23 communes (20 BE et 3 NE) engagées pour une deuxième période de dix ans.